

Dans ce numéro

- **Mot du Titulaire adjoint**
Page 1
- **Prix de la Chaire
Économie et
Humanisme**
Page 2
- **Les codes de conduite et
les normes
internationales**
*Synthèse des débats du
troisième séminaire sur
l'éthique et la
responsabilité
sociale de l'entreprise*
Stéphane
de Bellefeuille
Page 3
- **Du développement
industriel au
développement durable :
le discours des
dirigeants d'entreprises
sur l'environnement**
Corinne Gendron
Page 7
- **Site Internet du mois**
Page 12
- **Colloque
La gouverne et les nou-
veaux mouvements
sociaux économiques**
Page 13
- **Colloque
Environnement, individu
et société : motivations,
savoirs et décisions au
cœur de la gouvernance
environnementale**
Page 14
- **Programmation des
séminaires scientifiques**
Page 15
- **Offre d'emploi**
Page 16
- **Exposition virtuelle**
Page 17
- **Calendrier des
événements**
Page 18

Oeconomia Humania

Bulletin de la Chaire Économie et Humanisme

Mars 2003

Mot du Titulaire adjoint

Alain Lapointe

De quoi parle-t-on vraiment quand on parle de responsabilité sociale de l'entreprise ?»

C'est sur cette question qu'était lancé à l'automne 2002 le premier concours de la chaire Économie et Humanisme. Nous souhaitions ainsi stimuler la participation à la complexe réflexion autour de la RSE et recevoir d'horizons multiples des points de vue et des éclairages variés sur cette problématique centrale dans les travaux de la chaire. Depuis ce temps, la chaire a d'ailleurs amorcé à cet égard une recherche portant sur les «Visages de la responsabilité corporative», où nous nous penchons sur les différentes conceptions de la responsabilité sociale véhiculées dans les mémoires déposés à l'occasion de deux vastes consultations publiques menées récemment au Canada¹.

Ce questionnement nous paraît en effet incontournable. L'engouement actuel en faveur de la responsabilité sociale de l'entreprise est tellement généralisé en Amérique du Nord qu'on pourrait presque croire, à n'écouter que le discours ambiant, que les partenaires socio-économiques ont enfin surmonté leurs différends et que tous s'entendent désormais pour reconnaître que le rôle et la finalité de l'entreprise ne se limitent plus à générer des profits pour ses seuls actionnaires, mais impliquent maintenant une responsabilité sociale beaucoup plus large. C'est du moins ce que laisse supposer l'apparente «belle unanimité» que manifestent gestionnaires, actionnaires et citoyens en se prononçant, en

proportions à peu près égales (autour de 75%), en faveur de la RSE².

Pourtant, ici comme ailleurs, les comportements ne semblent pas suivre les professions de foi; le passage du discours à la pratique semble bien constituer le moment de rupture du pseudo consensus (ou devrait-on dire compromis ?) autour de la RSE, qui n'est peut-être que vernis de surface. Mais en fait, la véritable rupture ne se situe-t-elle pas en réalité bien en amont de l'acte, c'est-à-dire dans la conception même que les différents acteurs sociaux se font de la responsabilité sociale de l'entreprise ?

C'est l'hypothèse que nous faisons ! Et c'est pourquoi nous sommes si désireux d'entendre des voix multiples à ce sujet. Le concours de la chaire est ouvert jusqu'au 31 mars prochain; faites-nous partager vos réflexions.

¹ La Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises, Gouvernement du Canada (2001) et la Commission des finances publiques sur la responsabilité sociale des entreprises et l'investissement responsable, Gouvernement du Québec (2002).

² C'est du moins là le «portrait canadien» que trace le rapport de la Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises (2001). Disponible à : www.corporate-accountability.ca.

Prix de la Chaire Économie et Humanisme

Le comité scientifique de la chaire a le plaisir d'annoncer la création du

Prix de la chaire économie et humanisme

Ce prix, attribué sur une base annuelle, est destiné à récompenser le meilleur essai sur une question ou un thème sélectionné parmi les sujets d'intérêt de la chaire.

Le concours est ouvert à tous les étudiants des cycles supérieurs en sciences humaines, sciences de la gestion et sciences de l'environnement. Le ou la récipiendaire se méritera un prix de 500\$ et verra son texte publié dans le bulletin de la chaire (ceh.uqam.ca).

Considérant les préoccupations de plus en plus pressantes de plusieurs acteurs sociaux en regard du rôle et des responsabilités des entreprises dans la société, la question retenue pour le premier concours de la chaire est précisément:

"QU'EST-CE QUE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE ?"

Les textes soumis seront rédigés en français, compteront de huit à dix mille mots et seront expédiés par voie électronique à l'attention d'Alain Lapointe, titulaire adjoint de la chaire, à ceh@uqam.ca

Date limite: 31 mars 2003

Les codes de conduite et les normes internationales

Synthèse des débats du troisième séminaire sur l'éthique et la responsabilité sociale de l'entreprise

Stéphane de Bellefeuille

Étudiant-chercheur, Chaire Économie et Humanisme

Dans le cadre du troisième séminaire de la Chaire Économie et Humanisme portant sur l'éthique et la responsabilité sociale de l'entreprise, le 25 octobre dernier, nous nous sommes attardés aux codes de conduite et aux normes internationales. Afin d'alimenter les discussions, deux synthèses portant sur les textes proposés ont été présentées aux participants. La première présentait une caractérisation des codes de conduite et normes internationales et questionnait la portée de ces codes en tant que régulateurs potentiels. La deuxième synthèse s'intéressait plus particulièrement à l'industrie du textile et aux nombreuses implantations des codes de conduite par les entreprises transnationales. Le débat qui a suivi a aussi été alimenté par les textes de Hepple (1999), Kolk (1999), Laric, Compa (1996), O'Rourke (2000) et Connor (2000). Le texte de Laric, « No illusions against the global cosmetic SA 8000 » est probablement celui qui a le plus frappé les participants et suscité le débat. Tous ont réalisé à quel point ce texte pouvait remettre en cause la crédibilité et le bien fondé du code de conduite SA 8000, qui est pourtant l'un des codes les plus connus. Selon Laric, la norme SA 8000 est non seulement inefficace, mais elle est même nuisible; elle a tout l'effet contraire de ce qu'on pourrait espérer. Ainsi, plusieurs auteurs nous mettent en garde contre les codes de conduite, particulièrement les codes privés et corporatifs, en avançant l'idée que ceux-ci peuvent nuire, plutôt que contribuer à la régulation de l'entreprise comme ils prétendent le faire.

Pour bien comprendre les enjeux qui gravitent autour des codes de conduite, il est possible de résumer l'ensemble du débat en cinq grands points. Le premier volet s'intéresse aux raisons pour lesquelles les entreprises adoptent des codes. La question est de déterminer quels sont les incitatifs qui motivent les entreprises à adopter un code de conduite. Le deuxième volet fait suite au constat de la prolifération des codes. Parmi la multitude de codes existant aujourd'hui, lequel ou lesquels l'entreprise devrait-elle favoriser? Est-il possible que toutes utilisent le même code? Le troisième volet porte sur l'implantation du code dans l'entreprise. Comment les entrepr-

ses s'y prennent-elles? Comment mettent-elles en application un code qu'elles ont adapté. Le quatrième volet est relatif à la vérification. Comment peut-on vérifier si le contrôle est bien conçu et bien implanté? Qui devrait le vérifier et qui est en mesure de le vérifier? Enfin, le cinquième volet est relatif aux sanctions. Que peut-on ou doit-on faire si une entreprise ne respecte pas ses propres engagements? Qui devrait exercer les sanctions?

Les motivations pour adopter un code de conduite

Quel est l'intérêt pour les entreprises d'adopter un code d'éthique? Le taux de pénétration des codes est si fort qu'on peut s'interroger sur les motivations de la haute direction à adopter un code de conduite. Il y a deux dimensions touchées par les codes d'éthique : la dimension interne et la dimension externe. À l'externe, le code d'éthique s'inscrit dans une stratégie de gestion des questions d'intérêt public et permet d'éviter les mauvaises surprises. C'est typique d'un certain nombre de codes d'éthique de grandes entreprises américaines qui sont aux prises avec un système juridique extrêmement puissant. Pour se prémunir contre des poursuites judiciaires, ces entreprises se dotent de codes d'éthique de façon à pouvoir montrer au tribunal qu'elles avaient pris toutes les précautions nécessaires pour que le problème dont elles sont accusées soit évité (concept de diligence raisonnable).

La deuxième dimension touchée par les codes d'éthiques concerne le milieu organisationnel, plus spécifiquement la gestion des ressources humaines. En effet, le code d'éthique, s'il est bien fait, participatif, non moralisateur et fortement intégré au code de pratique de gestion ordinaire, peut être un élément mobilisateur. Les employés peuvent être fiers d'appartenir à une entreprise qui sait où elle va et qui a des règles claires. Ceci facilite la motivation et clarifie un certain nombre de situations qu'on appelle les

zones grises. L'employé qui est démunis dans une situation où il n'est pas très à l'aise avec sa conscience, avec sa pratique, avec son milieu et qu'il ne sait pas trop quoi faire, peut, en présence de règles claires, aller chercher des ressources là où il en a vraiment besoin dans un environnement administratif et organisationnel.

Une des questions fondamentales qui a été soulevée pendant le séminaire est dans quelle mesure l'éthique individuelle se développe et s'apprend. L'entreprise a souvent besoin d'un cadre organisationnel avec un code d'éthique, de règles que tout le monde peut lire, que tout le monde peut comprendre. L'entreprise a aussi besoin d'un cadre structurel autour de ces engagements, pour obliger les gens à signer et endosser le code d'éthique d'année en année. Mais pour ce faire, il doit y avoir un minimum d'éthique individuelle. C'est pourquoi selon certains participants, les codes d'éthique font émerger toute la question de la responsabilisation individuelle, qui est un mouvement actuel.

Quel ou quels code(s)?

Tous les codes qui peuvent être élaborés risquent d'avoir très peu d'effet, même au niveau interne. En effet, les entreprises ont souvent carte blanche dans l'application des règles lorsqu'elles opèrent sur un territoire où il n'y a pas d'État de droit. Le système judiciaire en place est inhabile à dissuader, prévenir ou même punir ce qui s'y passe, et le gouvernement peut même devenir complice de l'entreprise, notamment dans les nombreux cas où il détient des actions dans la compagnie. Les codes d'éthique viseraient alors non seulement à régler les problèmes à l'intérieur mais aussi à avoir un impact à l'externe et à responsabiliser les corporations vis-à-vis de tout ce qui se passe, comme la corruption, l'intimidation et l'extorsion.

Il devient difficile d'avoir un code universel pour tous les pays où l'entreprise a des sous-contractants ou des manufactures. L'universalité des codes n'est pas vraiment possible parce que chaque pays a ses pratiques et son cadre législatif. Les participants au séminaire sont portés à croire que chaque pays devrait élaborer ses propres codes.

Par ailleurs, on remarque que beaucoup d'entreprises adoptent des codes de conduite privés. Le cas de Nike nous présente une image marchande où le code est utilisé comme outil marketing. En fait, ce qu'on

cherche, c'est de vendre notre produit. D'un autre côté, le code de conduite est aussi utilisé dans une logique de relations publiques. Ce n'est donc pas pour changer les choses, mais bien pour contrôler ou minimiser les dommages que l'entreprise les développe. Selon certains, le but premier du code est d'éviter que le public ou la société civile oblige les pouvoirs publics à adopter des normes que l'entreprise cherche à éviter. C'est donc un moyen d'éviter la régulation publique.

Afin que les codes soient adaptés aux exigences des entreprises, on assiste à une prolifération des codes de conduite. Dans l'objectif de garder le contrôle sur ces codes, les entreprises se sont aussi assurer de développer toute une industrie de voit apparaître la certification et de la vérification. Ce sont des firmes comptables, comme KPMG, qui ont profité de ce mouvement jusqu'à présent. Or ces firmes n'ont pas vraiment l'expertise dans le domaine. Même si un nouveau créneau d'expertise est ouvert, la tendance qui est observée est que ces experts vont être des experts privés, embauchés, formés et préparés par le privé. Les intérêts du public seront encore une fois mis de côté puisqu'ils ne seront pas nécessairement pris en compte vue l'absence des pouvoirs publics dans le processus de formation.

Le problème c'est que les préoccupations du public ne sont pas toujours prises en compte. Les multinationales se donnent des normes et des systèmes de vérification privés menant à une privatisation du processus de contrôle afin d'éviter l'intervention du pouvoir public. C'est de là qu'émergent toutes la complexité reliées à la certification et à la vérification de l'application des codes puisque chacun semble faire sa propre interprétation du processus. En privatisant les processus de contrôle, l'entreprise s'assure en quelque sorte de tirer avantage de l'utilisation des codes de conduite.

Les vertus du code de conduite : comment l'implanter

Le code de conduite est souvent présenté comme une religion révélée qui n'est pas susceptible d'être elle-même analysée. Il semble y avoir un consensus à l'effet que les codes d'éthique sont bénéfiques. Malgré cette apparente vertu qui serait inhérente aux codes d'éthique, le

problème de leur implantation reste entier. Justement, comment fait-on pour planter la vertu? Or, comme le fait remarquer un participant au séminaire, quand on regarde d'où vient cette notion de code d'éthique, on s'aperçoit qu'elle camoufle assez mal un certains nombre d'intérêts qui n'ont pas grand chose à voir, ou souvent peu à voir, avec la vertu ou la morale. Ce participant avance que les codes de conduite s'apparentent une sorte de messianisme protestant anglo-saxon fortement basé dans les valeurs morales du protestantisme : le fondateur, un jour, a décidé que pour être en règle avec sa conscience qui, elle, est dominée par sa foi religieuse, il doit se donner un code d'éthique et dit : « Voilà, dans mon entreprise vous allez vous conduire de cette façon-là ». S'appuyant sur une intervention individuelle, le défi du gestionnaire relève d'une bonne gestion des ressources humaines pour que ses idées soient acceptées dans l'entreprise.

L'industrie de la vérification : l'industrie de la complexité

La littérature abondante sur le sujet permet de prendre la mesure de toute la complexité de la problématique concernant les codes de conduite. Le problème de la vérification soulève la question de l'industrie privée de la certification et de la vérification. Or, en allant d'une régulation publique vers une régulation privée, ne sommes nous pas en train de nous compliquer davantage la vie? Le chemin vers lequel on se dirige en terme de système de régulation n'est-il pas plus complexe et moins transparent?

Les participants s'accordent pour dire que le système de régulation vers lequel les entreprises s'orientent s'avère complexe à gérer. La nécessité de réguler les pratiques des entreprises incite de plus en plus ces dernières à adopter un code de conduite qui soit adapté à son mode de gestion. La crainte persiste au niveau du processus de vérification de l'application des codes. Il est essentiel que tous les documents soient transparents. Si on prend comme exemple les États-Nations, les processus de divulgation des informations sont déjà relativement complexes. Si on transpose cela aux problématiques internationales en étudiant les acteurs sociaux, on s'oriente vers un système de régulation dont la gestion sera impossible et les coûts reliés à la formation, à la certification et à la surveillance faramineux.

Un mécanisme régulateur?

Même si les codes de conduite se révélaient être des modes de régulation efficaces, la vérification de l'ap-

plication se ferait par différents grands organismes. Ces organismes ne pourraient éliminer toute cette surenchère reliée au principe que les États sont un peu à la solde des multinationales, en raison notamment de l'enjeu des emplois. Alors il paraît utopique d'espérer arriver à un mode de régulation efficace, car les États font l'impossible auprès des multinationales pour les attirer afin d'accroître la croissance économique qui génère des fonds. La question qui se pose est de savoir si les différents acteurs collectifs peuvent arriver à avoir suffisamment d'influence pour exercer des pressions qui amèneront des règlements plus coercitifs envers ces multinationales. Dans quelle mesure les pressions de ces mouvements collectifs peuvent-elles mener à un dispositif coercitif pour les entreprises?

Les participants sont peu confiants à l'idée que les mouvements collectifs ou la pression provenant de différents acteurs de la société puissent arriver à faire changer même un nombre limité de choses. La crainte qui persiste est que tous ces efforts ne demeurent qu'une façade ou un moyen détourné de laisser croire que les codes de conduite sont des mécanismes de régulation efficaces et rigoureux. Les multinationales détiennent un pouvoir démesuré et encouragent cette pression à la baisse, au niveau des législations sur la protection de l'environnement ou de la fiscalité, à travers laquelle les pays compétitionnent entre eux pour attirer les entreprises sur leur territoire.

Le cas d'ISO : une solution envisageable

ISO essaie d'élaborer ce que devrait être le concept de responsabilité sociale. Toutefois, ISO ne sera pas une norme régulatrice. Il s'agira d'une norme de gestion qui aidera les entreprises à améliorer leur système de gestion afin d'être socialement plus responsable. Cela nous amène à la question de qui est ISO et pourquoi ISO existe.

ISO, dans ses règlements constitutifs, est une organisation, une fédération d'organisation nationale de normalisation privée. Au début, ISO avait pour objectif de faciliter l'utilisation de composantes mécaniques pour qu'elles puissent être utilisées partout. Donc la première mission de ISO c'est de faciliter le commerce international. En développant une norme en gestion envi-

ronnementale, l'optique historique d'ISO était d'essayer d'éviter les barrières non-tarifaires axées sur l'environnement.

Lorsque ISO développe une norme de responsabilité sociale, encore là, ce n'est pas nécessairement pour améliorer la performance des entreprises. La mission d'ISO en tant qu'organisation reste une organisation qui essaie de favoriser et de stimuler le commerce international. ISO a atteint un haut niveau de crédibilité pour ses normes 9000 et 14000, mais on peut s'interroger sur sa légitimité à développer une norme sur la responsabilité sociale des entreprises.

ISO a reçu l'approbation de beaucoup d'entreprises à travers le monde pour tous les précédents qui visaient davantage les qualités de production et de service. Donc en matière de responsabilité sociale, le standard établi par ISO ne pourrait être moindre parce qu'on parle de responsabilité sociale des entreprises. La légitimité serait-elle déjà aux mains de cette organisation pour créer un code de conduite efficace, facilement implantable et vérifiable? Est-ce que la reconnaissance mondiale ne ferait pas en sorte qu'elle soit plus légitime que tous les autres codes existants? Est-ce que ce n'est pas non plus pour mettre un frein à toute la prolifération des codes de conduite que ISO à dû recevoir ce mandat?

En conclusion

Au terme de cette discussion, on peut se demander qui a la légitimité de développer, de mettre en œuvre, de surveiller et de contrôler les codes de conduite. Dans la mesure où l'entreprise doit maximiser le rendement de ses actionnaires, les codes d'éthique seront utilisés pour servir en grande majorité les intérêts de ces derniers et de l'entreprise dans sa quête de profit. N'est-il pas illusoire alors de laisser l'entreprise prendre le contrôle d'un système régulateur basé sur les codes de conduite.

Au fond, qu'est-ce qu'une entreprise et quel est son rôle? Elle est une institution sociale privée qui a des objectifs privés. Or à titre d'institution sociale, elle doit aussi répondre à des attentes sociales. Tout le débat autour de l'entreprise, c'est cette tension qui est véhiculée par sa constitution entre ses objectifs privés d'une part, et les attentes sociales d'autre part. Ainsi, même s'il est vrai que l'entreprise doit répondre à des intérêts privés, elle doit en même temps, parce que c'est une institution sociale, s'insérer dans une visée de bien commun.

La question de la responsabilité des entreprises hors territoire national pose tout le problème de la ré-articulation des pôles de régulation dans un contexte de mondialisation. La performance sociale des investissements étrangers n'est peut-être pas une bonne piste pour se poser la question de la responsabilité sociale, car les investissements sont souvent encouragés par les tactiques des États visant à attirer un maximum de capitaux et de multinationales sur leur territoire. De plus, si on essaie d'ouvrir la performance de l'entreprise à toutes les parties prenantes, on finit par ouvrir la performance de l'entreprise à la société en général. Les parties prenantes sont une façon de dire qu'on parle des attentes de la société en général, mais dévoiler les stratégies et les objectifs poursuivis nuira à la performance de l'entreprise. Il n'est pas dans les objectifs immédiats des entreprises de laisser les différentes parties prenantes se mêler de la gestion de l'entreprise. Les intérêts des parties prenantes peuvent entrer en contradiction avec ceux des actionnaires ce qui pourrait occasionner une diminution des bénéfices voire même une diminution des dividendes pour les actionnaires, au profit des groupes de pression public.

Du développement industriel au développement durable : le discours des dirigeants d'entreprises sur l'environnement

Corinne Gendron

Chercheure principale, Chaire Économie et Humanisme

La question environnementale est de mieux en mieux connue du grand public et rares sont ceux qui prétendent encore que la protection de l'environnement ne sera qu'une mode passagère. Depuis quelques années, les mobilisations populaires se multiplient alors que se succèdent les accords internationaux portant notamment sur la couche d'ozone, la désertification, la biodiversité et les gaz à effet de serre. La dégradation de l'environnement n'a pas été freinée pour autant. En ce qui concerne la biodiversité par exemple, le taux d'extinction des espèces serait passé de 3 à 1 000 espèces par année. Le Worldwatch Institute estime que onze pour cent des oiseaux sont menacés d'extinction. Ce pourcentage passe à 25 dans le cas des mammifères et à 34 dans le cas des poissons.

L'industrie occupe un rôle particulier dans la crise mondialisée de l'environnement. Première au banc des accusés, elle demeure, dans l'esprit de la population, la principale responsable de la dégradation des écosystèmes. Pourtant, après une longue période de dénégation, le discours des entreprises a radicalement changé au cours des années 1980 et les initiatives industrielles en faveur de l'environnement se sont multipliées. Un nombre croissant d'entreprises adhèrent à des codes de conduite environnementaux, et on compte pas moins de 20 000 entreprises certifiées ISO 14 001 à travers le monde. Les dirigeants d'entreprises ont aussi pris une part active aux délibérations de la conférence de Rio en 1992. À titre de signataires du rapport *Changer de Cap* du Business Council for Sustainable Development, ces dirigeants se sont personnellement engagés à promouvoir le développement durable dans le cadre d'un partenariat inédit avec les autres acteurs de la société.

Mais plusieurs estiment que la portée réelle de ces initiatives managériales en regard de la préservation de l'environnement demeure limitée car le système économique empêche les entreprises de véritablement prendre en considération les contraintes écologiques. Issu d'une époque où les systèmes de production n'avaient que peu de répercussions sur le milieu, le système économique actuel favorise la surexploitation des ressources et la production de pollution en excluant de son cadre conceptuel la dynamique et les contraintes écologiques. L'économie s'est consti-

tuée comme sphère autonome non seulement par rapport au social et au politique mais aussi par rapport à l'environnement qu'elle a marchandisé et démembré en « ressources naturelles ». C'est à cet impair historique ayant présidé à une véritable schizophrénie écologique de l'économie que les économistes de l'environnement tentent de remédier par un réarrimage des disciplines de l'économie et des sciences naturelles.

La modernisation écologique des institutions économiques

De façon très schématique, les économistes de l'environnement proposent deux réponses à cette scission problématique de l'économie et de l'environnement. La première consiste à internaliser les coûts environnementaux de manière à canaliser les choix individuels vers des comportements plus écologiques et à orienter l'économie vers des activités moins dommageables pour l'environnement. Cette approche micro-économique a la faveur des milieux académiques et sociaux, mais les opérations de monétisation sur lesquelles elle s'appuie font dire à certains qu'elle économise l'environnement plutôt qu'elle n'écologise l'économie.

Situées dans une perspective macro-économique, les propositions nettement plus controversées de l'économie écologique alimentent ce qui constitue sans doute un des plus vifs débats en économie de l'environnement : la question de la croissance. Les tenants de l'économie écologique avancent que le caractère fini de la biosphère interdit une croissance indéfinie de l'économie qui doit nécessairement atteindre un état stationnaire, ou si l'on préfère, une croissance zéro. Si elle a le mérite d'expliciter le postulat de dématérialisation de l'économie des stratégies écologiques axées sur la croissance, l'économie écologique reçoit néanmoins un accueil mitigé de la part d'institutions sociales toutes entières organisées autour du principe et de la dynamique de la croissance économique.

En marge de ces deux courants principaux, les écoles émergentes en économie de l'environne-

ment contestent la conception objective de la crise écologique sur laquelle s'appuient tout autant les économistes écologistes que les économistes de l'environnement plus traditionnels. Les écoles institutionnaliste et régulationniste rappellent que la crise écologique est un construit social sujet à la dynamique des rapports sociaux. Mais elles avancent également que le système économique est lui aussi un construit de telle sorte que le rapport économie environnement ne se réduit pas à la contradiction objective de deux logiques systémiques et que la résolution du problème écologique ne se résume pas à l'intégration de deux disciplines, mais renvoie plutôt à des transformations de nature essentiellement sociale. Confinées à une explication technique de la problématique environnementale, les principales approches économiques de l'environnement font l'impasse sur ce qui constitue à notre avis le cœur du questionnement entourant la modernisation écologique des institutions économiques. Celle-ci ne se traduit pas seulement par des aménagements techniques, mais suppose un bouleversement profond de la structure économique et sociale. On ne peut penser les réaménagements techniques que suppose l'intégration des paramètres écologiques dans les processus économiques sans prendre en considération les rapports sociaux de même que les conséquences de la matérialité de la crise écologique sur ces rapports. En d'autres termes, les modalités techniques de la modernisation écologique doivent être étudiées à la lumière des rapports sociaux et de leurs conséquences sur ces rapports, étant entendu que ceux-ci seront également affectés par la matérialité de la crise.

Selon les Régulationnistes, le système économique est non seulement enchâssé mais tributaire de la dynamique sociale qui le sous-tend. À l'instar des actionnaires, ils avancent l'idée d'un compromis social entre des acteurs antagonistes reposant sur un paradigme sociétal hégémonique qui traduit une vision partagée du progrès et de la société. Cette notion de compromis suggère que les acteurs sociaux dominants imposent un dispositif conforme à leurs intérêts, mais qui est néanmoins accepté et reconnu, donc légitimé par les autres acteurs sociaux. C'est pourquoi suite à ce qu'avait proposé Touraine il y a quelques décennies déjà, il est particulièrement intéressant de se pencher sur les représentations sociales des acteurs dominants afin de saisir l'émergence éventuelle d'un nouveau paradigme sociétal et la place de l'environnement dans le processus de production conflictuelle de la société.

De la reconnaissance de la problématique environnementale à l'émergence d'un nouveau paradigme de développement

Au cours d'une recherche menée auprès de l'élite économique québécoise, nous nous sommes tout d'abord demandés si les dirigeants d'entreprises reconnaissent l'enjeu environnemental comme un enjeu objectif et non plus comme une idéologie écologiste. La grande majorité des dirigeants admettent qu'il existe un problème de dégradation de l'environnement. Les dirigeants ont énoncé pas moins de 25 problèmes écologiques différents qui recoupent en grande partie les problèmes identifiés par les scientifiques. On peut donc dire que l'environnement est bel et bien reconnu comme un enjeu objectif par les dirigeants, et non plus comme un discours appartenant en propre aux écologistes. Par ailleurs, l'éveil des dirigeants à la problématique environnementale ne se traduit pas par une simple appropriation des thèses écologistes; leur entrée dans le champ de l'environnement répond à une logique qui leur est propre et qui reflète à la fois leurs intérêts et leur position en tant qu'acteur social. Ainsi, contrairement aux écologistes, les dirigeants attribuent aux pays du Sud, au gouvernement et au consommateur la responsabilité d'une dégradation de l'environnement vis-à-vis de laquelle l'entreprise ou le schéma de consommation occidental ne semblent pas déterminants. Par ailleurs, les dirigeants estiment que l'amélioration de la performance environnementale des entreprises occidentales est freinée par les exigences d'une compétition exacerbée par la mondialisation. Bien que la solution des problèmes environnementaux soit du ressorts de l'État, les dirigeants expliquent que la mondialisation économique limite la marge de manœuvre de ce dernier et justifie le transfert de la réglementation écologique à des autorités internationales, même si celles-ci sont encore virtuelles.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes demandés si le paradigme sociétal industriel est en train de se déplacer vers un nouveau paradigme s'articulant autour de la notion de développement durable et fondé sur une conception inédite du progrès. En analysant les représentations des dirigeants, nous avons pu constater plusieurs points de rupture avec le paradigme industriel caractéristique des trente glorieuses.

Les dirigeants dissocient un bien-être dit économique d'un bien être pensé en termes social et environnemental. Ils soulignent les dangers d'un développement économique laissé à lui-même et estiment que l'environnement justifie un balisage des activités économiques. On observe un certain clivage selon l'intensité écologique du secteur économique alors que les dirigeants issus de secteurs peu intensifs cherchent à se distancer des industries polluantes dont ils contestent la légitimité et la pertinence dans le cadre d'une stratégie de développement économique. Reste à savoir si ce paradigme émergent en rupture avec le paradigme industriel s'apparente à un paradigme de développement durable. Pour répondre à la question, il est indispensable de comprendre comment les dirigeants interprètent l'expression *développement durable*. Or, la variété des définitions recueillies nous a très vite renvoyés aux dissensions entourant la définition du développement durable à l'échelle de la société, de même que parmi les scientifiques. Ces divergences appellent un dépassement de notre questionnement dans la mesure où ce n'est plus dans la contradiction entre le développement industriel et le développement durable que se cristallise le conflit opposant les industriels et les écologistes, mais bien à travers les divergences d'interprétation du concept de développement durable comme c'était le cas pour l'idée du progrès aux tous débuts du fordisme. Indépendamment des interprétations différencierées qui lui sont données, l'expression développement durable suscite une adhésion unanime de la part des dirigeants, si bien que l'on peut affirmer qu'à l'instar de la protection de l'environnement, le développement durable s'élève au rang du principe de totalité ou de l'historicité. Il faut donc se demander non plus dans quelle mesure le nouveau paradigme envisagé par les dirigeants correspond au modèle du développement durable, mais bien si les dirigeants sont en mesure d'élaborer une interprétation du développement durable susceptible de se traduire en un paradigme sociétal hégémonique.

Il est alors de pertinent de relever que malgré ses éléments de rupture par rapport au paradigme industriel, le paradigme qui semble émerger des représentations des dirigeants traduit aussi d'importantes continuités observables à travers une extension de notre champ d'investigation. L'analyse des représentations économiques des dirigeants montre que ceux-ci n'entrevoient pas de contradictions fondamentales entre la croissance économique et la

préservation de l'environnement, certains arguant même que l'une et l'autre vont de pair dans le cadre d'un développement toujours pensé en termes consumériste. Ils entretiennent une conception organisationnelle et fonctionnaliste de l'entreprise au détriment d'une vision institutionnelle qui permettrait de mettre au jour les rapports de pouvoir auxquelles elle participe. L'entreprise est envisagée comme le principal vecteur de richesses que les dirigeants assimilent tantôt aux profits, tantôt à la consommation, et quelques fois aux emplois. Enfin, les dirigeants estiment que l'entreprise est soumise à une loi de la demande implacable, mais à une exception près, ils n'adhèrent pas à l'image économique classique d'un grand marché autorégulateur. À côté de ces représentations économiques très homogènes, les représentations de l'État apparaissent nettement contrastées. S'il existe un consensus au chapitre de la définition politique et des grandes responsabilités de l'État, en revanche, son rôle dans l'économie est sujet à controverse et on observe un net clivage fondé sur des représentations antinomiques des rapports économie-État. Pour les dirigeants non interventionnistes, l'intervention de l'État se pose en surplomb d'une économie préexistante et risque d'en entraver le bon fonctionnement. Pour les dirigeants interventionnistes au contraire, l'économie est enchaînée dans un système politique qui la modèle. L'État vient donc opérationnaliser un projet de société en donnant forme à une économie instrumentale. De façon paradoxale, les uns se plaignent de la trop grande présence de l'État alors que les autres s'inquiètent de son retrait. Il semble néanmoins se dégager un consensus à l'égard du rôle de l'État dans le cadre de la mondialisation qui vient amenuiser le clivage interventionniste / non interventionniste. Les dirigeants des deux allégeances s'accordent sur une stratégie d'ouverture des marchés, de soutien aux entreprises exportatrices et de déréglementation visant à favoriser la compétitivité du pays sur la scène internationale. Les représentations des dirigeants interventionnistes et non interventionnistes semblent donc converger vers une stratégie de mondialisation qui vient confirmer les thèses de Petrella quant aux nouvelles alliances État-entreprises. Les dirigeants non-interventionnistes semblent néanmoins plus sensibles aux défis que pose la mondialisation en

termes de régulation politique et souhaitent l'instauration d'un régime de gouvernance démocratique à l'échelle internationale susceptible de venir encadrer une économie qui échappe de plus en plus aux contrôles étatiques nationaux. De façon générale toutefois, les représentations des dirigeants semblent converger vers un paradigme sociétal verrouillé dans une croissance économique mondialisée où l'intervention étatique est de plus en plus envisagée comme un soutien aux activités internationales des entreprises au détriment d'une intervention pensée comme l'incarnation d'un projet de société socialement élaboré et territorialement ancré.

Enfin, en ce qui concerne les activités de la société civile, les dirigeants appréhendent généralement les groupes de pression comme une manifestation de la vitalité démocratique de la société; mais leur sympathie à l'égard de ces groupes est inversement corrélée à leur degré d'organisation. En fait, les dirigeants se méfient des groupes trop organisés qu'ils assimilent à du corporatisme. D'autre part, ils rejettent presque unanimement l'idée d'une participation des groupes à la gestion de l'entreprise, arguant que cela serait contre-productif et même contraire aux ambitions des groupes de pression. D'un point de vue sociologique, on peut avancer que la profitabilité de l'entreprise est posée comme un objectif de premier ordre à l'encontre duquel les revendications des groupes de pression n'ont aucune légitimité, à moins de s'appuyer sur un lien juridique appartenant au registre de l'entreprise tel que le statut de client, d'actionnaire ou d'employé. Le discours de quelques dirigeants incite cependant à penser que les entreprises s'ouvrent de plus en plus à la perspective d'un dialogue avec les groupes de pression.

Conclusion

Que peut-on conclure de ces représentations en regard de la modernisation écologique des institutions économiques ? Alors que les modèles économiques font abstraction du caractère construit de la crise écologique, mais également du système économique, nous arguons à l'instar de Touraine et des Régulationnistes, que les formes institutionnelles résultent de compromis sociaux formés sur la base d'un paradigme sociétal hégémonique. On ne peut donc penser la modernisation écologique des institutions économiques sans prendre en considération les rapports sociaux et leur dynamique, et sans comprendre les représentations des acteurs dominants qui tenteront d'imposer un dispositif conforme à leurs intérêts,

tout en le faisant reconnaître comme légitime par les autres acteurs sociaux. Le paradigme sociétal qui semble émerger du discours des dirigeants comporte d'importantes ruptures avec le paradigme précédent. Le progrès ne s'incarne plus dans l'industrialisation mais bien dans une économie hautement technologique peu intensive sur le plan écologique. Bien qu'encore indéfinis, les modes de régulation sont envisagés au niveau international à travers une compétition mondialisée ou une réglementation de type politique assurée par des institutions mondiales encore virtuelles. Tout en reconnaissant les limites écologiques de la production économique, ce paradigme repose sur une conception consumériste du bien être où la croissance économique témoigne toujours d'un accroissement de la richesse. En conséquence, on peut penser que les compromis susceptibles de se nouer entre l'élite économique et les écologistes aura tendance à se rapprocher du modèle écologiste consumériste avancé par Leslie Sklair. Compte tenu du paradigme en émergence et des compromis sociaux auquel il est susceptible de donner lieu, on peut entrevoir quel accueil sera réservé aux deux propositions des principaux courants en économie de l'environnement.

En ce qui concerne l'argumentation des économistes écologistes tout d'abord, la croissance zéro semble difficilement recevable dans la mesure où elle est en flagrante contradiction avec un paradigme sociétal verrouillé dans l'idéal d'une croissance économique mondialisée. On doit néanmoins souligner les tentatives de renouvellement de la comptabilité nationale qui questionnent la signification des indices de croissance économique au chapitre du niveau de développement réel d'un pays ou d'une population. La question de l'internalisation des coûts est plus délicate. Signalons tout d'abord que les dirigeants sont imperméables à l'argumentaire de l'internalisation des coûts écologiques et pour la plupart d'entre eux, la protection de l'environnement apparaît non pas comme une externalité mais comme un coût supplémentaire imposé par un État qui n'a pas la légitimité d'entraver la production de richesse en minant la capacité compétitive de ses entreprises. L'internalisation des coûts à l'échelle nationale est donc grandement limitée par le contexte de la mondialisation car elle correspond à une anti-

stratégie pour des entreprises forcées de compétitionner sur les marchés internationaux. En fait, on peut s'attendre à ce que les stratégies d'internalisation des coûts environnementaux soient largement tributaires des rapports de pouvoirs existant sur la scène internationale. Comme le montrent Muradian et Martinez-Alier, on assiste déjà à un transfert des coûts environnementaux vers le Sud et à une intensification écologique de ses économies. Ceci permet aux économies dominantes de procéder à une dématérialisation progressive de leurs activités et d'orienter leur production vers des secteurs moins intensifs sur le plan écologique. Si bien que l'internalisation des coûts pourrait accompagner une conversion des économies occidentales, mais ne la précédera pas contrairement à ce que laissent entendre les économistes de l'environnement.

Par ailleurs, on peut avancer que l'internalisation des coûts ne sera pas nécessairement portée par les pouvoirs publics. Les pressions exercées par les groupes à l'égard des installations polluantes se traduisent, aux yeux des dirigeants eux-mêmes, par des coûts assimilables à n'importe quel autre coût de production. De plus, on peut penser qu'à moyen terme, les principaux producteurs d'externalités environnementales seront de plus en plus marginalisés dans la mesure où les dirigeants eux-même acceptent de moins en moins que le développement et la croissance économique se fassent au prix d'une dégradation de l'environnement. En ce qui concerne la consommation, nos recherches semblent confirmer les conclusions de Sklair à l'effet que l'on devrait s'acheminer vers un compromis consumériste. La modernisation écologique ne s'appuiera donc pas sur une transformation radicale du schéma de sur-consommation mais peut-être sur une dématérialisation de la consommation, bien que cette tendance ne soit pas encore observable pour le moment. En conclusion, on peut avancer que le compromis post-fordiste écologique pourrait reposer sur un triple processus de dématérialisation : une transformation de la consommation, un transfert des coûts écologiques vers le sud, et une dématérialisation technologique réservée à quelques secteurs de pointe triés sur le volet et réalisée avec le concours de l'État.

Barry, John. 1999. *Environment and Social Theory*. London & New York: Routledge, 239 p.
Beaud, Michel. 1994. "Face à la croissance mortifère, Quel développement durable ?". *Revue Tiers Monde*, t.

- XXXV, no 137, janvier-mars, p. 131-149.
Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque. 1991. "La 'théorie' de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique", *Cahiers de recherche sociologique*, No 17, pp. 15-51.
Boyer, Robert et Yves Saillard (dir. publ.). 1995. *Théorie de la régulation. L'Etat des savoirs*. Paris : La Découverte, 568 p.
Brand, Ulrich. 2000. " 'Postfordist' Regulation of the Societal Relationships with Nature ? ", communication à *Transitions Towards a Sustainable Europe. Ecology-Economy-Policy, 3rd Biennal Conference of the European Society for Ecological Economics* (Vienne, 3-6 mai 2000).
Brown, Lester, Flavin Christopher et Hilary French. 1998. *L'Etat de la planète 1998*. Paris : Économica/Worldwatch Institute, 278 p.
Daly, Herman E. 1990. "Toward Some Operational Principles of Sustainable Development, *Ecological Economics*, no 2, Amsterdam, p. 1-6.
Daly, Herman E. 1999. *Ecological Economics and the Ecology of Economics. Essays in Criticism*. Cheltenham (UK) : Edward Elgar, 191 p.
Duclos, Denis. 1991. *Les Industriels et les risques pour l'environnement*. Paris : L'Harmattan, 239 p.
Environics International. 1998. *Public Opinion and The Environment*. Ottawa : Environics International, 10 juillet 1998.
Jacobs, Michael. 1993. *The green economy. Environment, Sustainable Development and the Politics of the Future*. UBC press, 312 p.
Jacobs, Michael. 1994. "The limits to neoclassism". In *Social Theory and the Global Environment*, Redclif, Michael et Ted Benton, p. 67-91. London & New York: Routledge.
Jodelet, Denise (dir.). 1989. *Les représentations sociales*. Paris : PUF, 424 p.
Latouche, Serge. 1994. "Développement durable : un concept alibi. Main invisible et main mise sur la nature ", *Revue Tiers Monde*, t. XXXV, no 137, janvier-mars, p. 77-94.
Leborgne Danièle et Lipietz, Alain. 1992. "L'après-fordisme : idées fausses et questions ouvertes ", *Problèmes économiques*, no 2.260, 29 janvier, p. 13-24.
Lipietz, Alain. 1999. *Qu'est-ce que l'éologie politique ? La Grande Transformation du XXIe siècle*. Paris : La Découverte, 125 p.
Muradian, Ronald et Martinez-Alier, Joan, "Trade and the Environment: From a "southern" Perspective", communication à *Transitions Towards a Sustainable Europe. Ecology-Economy-Policy, 3rd Biennal Conference of the European Society for Ecological Economics* (Vienne, 3-6 mai 2000).
Petrella, Ricardo. 1989. "La mondialisation de la technologie et de l'économie ", *Futuribles*, (septembre), p. 3-25.
Sklair, Leslie. 1994. "Global sociology and global environmental change ". In *Social Theory and the Global Environment*, Redclif, Michael et Ted Benton, p. 205-227. London & New York: Routledge.
Touraine, Alain. 1969. *La société post-industrielle. Naissance d'une société*. Paris : Denoël.
Touraine, Alain. 1978a. *La voix et le regard*. Paris : Éditions du Seuil, 309 p.
Touraine, Alain. 1978b. "Théorie et pratique d'une sociologie de l'action ", *Sociologie et sociétés*, vol X, no 2, octobre, p. 149-188.
United Nations Environment Programme (UNEP). 1997. *Global Environment Outlook-1. United Nations Environment Programme-Global State of the Environment Report*. UNEP: <http://www.unep.org/unep/eia/geo1/ch/>

FÉLICITATIONS À NOS ÉTUDIANTS-CHERCHEURS!

La Chaire Économie et Humanisme tient à féliciter deux de ses étudiants-chercheurs qui se sont démarqués par l'obtention de bourses d'excellence

René Audet, candidat à la maîtrise en sciences de l'environnement, s'est mérité la bourse d'appariement de la Faculté des sciences de l'UQAM (1 500\$)

Stéphane de Bellefeuille, candidat au MBA-Recherche, s'est mérité la bourse PAFARC (4 500\$) et la bourse du Syndicat des professeurs de l'UQAM (2 500\$)

Le Site Internet du Mois

www.c3ed.uvsq.fr/c3ed

Fondé en 1995 par l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, en France, le Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED) compte plus de 60 membres incluant des professeurs, des maîtres de conférence, des doctorants et des chercheurs. Le C3ED possède une longue expérience de recherche et d'expertise collective contractuelles, tant au niveau national qu'europeen et international, public et privé, dans les domaines de l'environnement, du développement durable, de l'emploi, de l'éthique et de l'économie. Le C3ED est spécialisé dans la recherche interdisciplinaire, sur la base d'un équilibre entre les études théoriques et appliquées. Le site Internet du C3ED permet d'accéder gratuitement à des dizaines de publications scientifiques portant sur les thèmes de l'éthique, de l'environnement et du développement durable. On peut également y télécharger le bulletin d'information du centre de recherche. Enfin, ce site présente les six axes de recherche du C3ED, soit : 1) durabilité et mode de consommation ; 2) évaluation environnementale et capital naturel ; 3) éthique et développement durable ; 4) aide à la décision et à la gouvernance ; 5) dimension territoriale et développement durable ; 6) mondialisation et développement durable.

Colloque

La gouverne et les nouveaux mouvements sociaux économiques

20 et 21 mai 2003

dans le cadre du 71e Congrès de l'ACFAS

17 au 23 mai 2003, Rimouski, Québec

20 mai**C421-1 : Responsabilité sociale de l'entreprise 1***Président : Alain Lapointe, UQAM*

- 8h30 Mot d'ouverture : Marie-France Turcotte et Corinne Gendron, UQAM
- 8h50 Éthique et ordre économique : Anne-Emmanuelle Salmon, Université Paris IX Dauphine
- 9h50 Période de questions
- 10h10 Pause
- 10h30 À propos de responsabilité globale en management : Roland Perez, Université de Montpellier
- 11h30 Période de questions
- 11h50 Débat
- Commentateurs : Manon Lacharité et Jean-Pierre Galavielle
- 12h30 Fin

C421-2 : Responsabilité sociale de l'entreprise 2*Présidente : Guylaine Vallée, Université de Montréal*

- 13h20 La construction sociale comme mécanisme de régulation: la responsabilité sociale des entreprises au Danemark et au Québec : Eva Boxenbaum, HEC Montréal
- 13h40 Analyse du discours environnemental et social de l'entreprise Monsanto (1980-2002) : Emmanuelle Champion, UQAM
- 14h00 Le parfum du pouvoir, le pouvoir du parfum: industrialisation rurale et symbiose des pouvoirs locaux : Emmanuel Raufflet, HEC Montréal
- 14h20 Vers une nouvelle compréhension intégrative de l'éthique : Benoît Cherré, HEC Montréal
- 14h40 Période de questions
- 15h00 Pause
- 15h20 Les certifications sociales et environnementales en agriculture constituent-elles des barrières non-tarifaires? René Audet, UQAM
- 15h40 Le potentiel et les obstacles d'une certification unique dans l'agroalimentaire : une analyse comparative du contenu des labels biologiques et équitables : Leslie Kulus et René Audet, UQAM
- 16h00 Période de questions
- 16h20 Débat
- Commentateurs : Manon Niquette et Stéphane de Bellefeuille
- 17h00 Fin
- 18h00 5 à 7

21 mai**C421-3 : Gouvernance de la société civile 1***Présidente : Marie-France Turcotte, UQAM*

- 8h30 Mouvements sociaux économiques et solidarité internationales: les nouvelles coordonnées : Louis Favreau, UQO
- 8h50 L'impact des NMSÉ sur la régulation des entreprises: un cadre institutionnaliste : Manon Lacharité, UQAM
- 9h10 Les comités de suivi: un nouveau lieu de gouvernance environnementale : Christiane Gagnon, UQAC
- 9h30 Le marketing social a un prix : Manon Niquette, Université Laval
- 9h50 Période de questions
- 10h10 Pause
- 10h30 Des difficultés de mesurer et de comparer les richesses produites par différentes associations à but non lucratif : Patrick Valéau, HEC Montréal
- 10h50 Les investissements socialement responsables : Gisèle Belem, UQAM
- 11h10 De l'éthique économique à l'éthique des affaires : Jean-Pierre Galavielle, Université Paris I
- 11h20 Période de questions
- 11h50 Débat
- Commentateurs : Emmanuelle Champion et Emmanuel Raufflet
- 12h30 Fin

C421-4 : Gouvernance de la société civile 2*Président : Louis Favreau, UQO*

- 13h20 Les codes de conduite des entreprises multinationales: un instrument intéressant de régulation du travail dans un contexte mondialisé? : Guylaine Vallée, Université de Montréal
- 13h40 Le code de conduite : mécanisme de régulation du travail pour des acteurs sociaux : Yves Blanchet, Université de Montréal
- 14h00 L'impact des NMSÉ dans l'industrie du textile : Stéphane de Bellefeuille, UQAM
- 14h20 La certification forestière: un outil pour limiter la perte des forêts tropicales : Julie Maurais, UQAM
- 14h40 Période de questions
- 15h00 Pause
- 15h20 La certification: les forêts du Nord : Marc-André Lafrance, UQAM
- 15h40 La régulation démocratique internationale et les codes de conduite : Thierry Brugvin, EHESS - Paris
- 16h00 Période de questions
- 16h20 Débat
- Commentateurs : Eva Boxenbaum et Benoît Cherré
- 17h00 Mot de clôture : Marie-France Turcotte, UQAM
- 17h20 Fin

Colloque
Environnement, individu et société :
motivations, savoirs et décisions au cœur de la gouvernance environnementale
20 au 22 mai 2003
dans le cadre du 71e Congrès de l'ACFAS
17 au 23 mai 2003, Rimouski, Québec

20 mai**C402-1 : Conférences d'ouverture**

Présidente : Corinne Gendron

- 13h30 Présentation des conférenciers invités
 13h40 Connaissances du milieu : Catherine Mougenot
 14h10 Gestion collective de l'eau et stratégies individuelles dans les périmètres irrigués : Denis Salles
 15h00 Débat – Questions
 15h40 Pause

C402-2 : Gouvernance de l'environnement

Président : Denis Salles

- 16h00 Modernisation de la gestion de l'Environnement, Exemple de la gestion déléguée au Maroc: Mounir Bensalah
 16h20 La mise en œuvre négociée des dispositifs agri-environnementaux en France – Effets d'organisation, enjeux de territoire et dynamique d'appropriation stratégique: Didier Busca
 16h40 Formes de développement des territoires sportifs de la nature: Jean Corneloup et Pascal Mao
 17h10 Apprentissage mutuelle et développement communautaire dans les communautés de pêcheurs côtiers du Sud-Est du Nouveau-Brunswick : Omer Chouinard et Jean-Paul Vanderlindem
 17h30 Débat – Questions
 18h00 5 à 7 – Ouverture

21 mai**C402-3 : Individu, société et gestion de l'environnement**

Présidente : Cécilia Claeys-Mekdade

- 8h30 Nouveau paradigme écologique et valeurs de Schwartz : quelles relations?: Béatrice Hammer
 8h50 La terre, la biodiversité et le développement : quels liens?: Bassam Adam
 9h10 Art nature, parc écologique et société : Ronald Babin
 9h30 L'émergence des cosmopolitiques : Jacques Lolive
 9h50 Pause
 10h30 Débat – Questions
 11h30 Réunion – CR 23

C402-4 : Activité et mobilisation environnementale

Président : Jean-Guy Vaillancourt

- 13h30 Une négociation un peu plus économique+ une conservation un peu plus humaine = une gouvernance plus équilibrée des ressources naturelles : Léa Sébastien
 13h50 De l'apathie à l'action environnementale : Jean-Paul Bozonnet
 14h10 Action collective et rapport à l'environnement : Éric Doidy
 14h30 Débat – Questions
 14h50 Pause

21 mai (suite)

- 15h30 L'action collective participative comme instrument de gestion des biens environnementaux : Raoudha Makkaoui
 15h50 Les pratiques dites de retour d'expérience appliquées aux événements catastrophiques révèlent une série d'enjeux : Dominique Pécaud
 16h10 Quand la collaboration échoue : les apprentissages du plan de développement municipal de Tlalmanalco, Mexique, en 1997 : Emmanuel Raufflet
 16h30 Des pratiques agricoles qui résistent à la normalisation environnementale : le cas de la gestion des effluents des salles de traite : Marie-Christine Zelem
 16h50 Débat – Questions
 18h00 Lancement

22 mai**C402-5 : Savoirs et décisions**

Présidente : Florence Rudolf

- 8h30 Partager des savoirs pour apprivoiser les risques : Jacqueline Estades et Élizabeth Remy
 8h50 Quelle intégration des connaissances est-il possible de faire pour une prise de décision face à la problématique du mercure : Nathalie Pinsonnault
 9h10 Savoirs et décisions : une perspective socio-politique : Alain Rajotte
 9h30 Vers la mise en place d'un régime international de gestion des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) : Maurilio de Lima Galdino et Michel Duquette
 9h50 La responsabilité face à la nature : la conscience sans science, ruine du politique : Damien Bazin
 10h10 Débat – Questions
 10h30 Pause

22 MAI C402-6 : Conférences de clôture

Président : Ronald Babin

- 10h50 Le rôle de la sociologie dans les décisions environnementales : Vers l'illusion d'une démocratie clé en main? Cécilia Claeys-Mekdade
 11h30 Retour sur l'histoire de la dialectique individu société à l'époque de la sociologie naissante et de son articulation avec la crise écologique : Rudolf Florence
 12h10 Débat – Questions
 12h30 Pause
 12h40 Mouvement vert et les nouveaux mouvements sociaux : Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt

Programmation des séminaires scientifiques 2002-2003

Août 2002

Premier Séminaire: Historique et fondements de la responsabilité sociale corporative
Mercredi 21 août 2002
Responsables: Emma Champion, Manon Lacharité et Jenny Desrochers

Septembre 2002

Second Séminaire: Présentation de Jérôme Ballet.
Vendredi, 13 septembre 2002
Responsables: Emma Champion, Manon Lacharité et Leslie Kulus

Octobre 2002

Troisième Séminaire: Codes de conduite et normes internationales
Vendredi 25 octobre
Responsables: Emma Champion et Stéphane de Bellefeuille

Novembre 2002

Quatrième Séminaire: La citoyenneté corporative
Vendredi 22 novembre
Responsables: Manon Lacharité et Yves Blanchet

Décembre 2002

Cinquième séminaire: Rapports RSE internationaux et supranationaux
Vendredi 13 décembre, 9h30 à 12h30, Pavillon des sciences de la gestion, UQAM, local R-3465
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Janvier 2003

Sixième Séminaire: Gouvernance et Stakeholders
Vendredi, 31 janvier 2003
Responsable: Manon Lacharité (987.3000, #4375)

Février 2003

Septième Séminaire: Loi sur les régulations économiques et contexte en France
Vendredi, 21 février 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Mars 2003

Huitième Séminaire: Responsabilité sociale et déréglementation
Vendredi, 21 mars 2003
Responsable: Gisèle Bélem

Avril 2003

Neuvième Séminaire: Les initiatives canadiennes de responsabilité sociale corporative
Vendredi, 25 avril 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Mai 2003

Dixième Séminaire: Évaluation sociale
Vendredi, 31 mai 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Juin 2003

Onzième Séminaire: Légitimité et institution
Vendredi, 13 juin 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Juillet 2003

Séminaire de clôture : Retour sur la série de séminaires
Vendredi, 4 juillet 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Bulletin d'information de la Chaire Économie et Humanisme

Rédacteur en chef: Alain Lapointe

Collaborateurs: Stéphane de Bellefeuille, Jenny Desrochers, Corinne Gendron, Érik Le Beau

Le bulletin est publié une fois par mois par la Chaire Économie et Humanisme.

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.ceh.uqam.ca.

Offre d'emploi

Assistants - es de recherche

La Chaire Économie et Humanisme est à la recherche de deux assistants-es de recherche dans le domaine de :

Gouvernance, déréglementation et liberté

Description du mandat :

Le travail consiste à mener une recherche qualitative sur les représentations sociales de la déréglementation et de la liberté de choisir à partir d'un corpus déjà constitué. Les assistants de recherche devront notamment effectuer une recherche bibliographique, se familiariser avec le logiciel Atlas.ti, préparer le corpus en vue de l'analyse, procéder à l'analyse et rédiger les rapports de recherche où seront présentés les résultats.

Exigences :

Les candidats sont étudiants au doctorat en sciences de la gestion, en philosophie, en droit, en sociologie ou dans une discipline pertinente à la recherche et s'intéressent au principe de justice et à l'action de l'État dans le cadre de leur thèse.

Autonomie, habiletés rédactionnelles et facilité à communiquer sont des atouts.

Durée du mandat :

15 heures par semaine pendant 10 semaines, renouvelable, débutant le 1er mai 2003.

Si vous êtes intéressé par ce mandat de recherche, nous vous invitons à transmettre votre curriculum vitae ainsi qu'un bref texte de 1500 caractères sur *Gouvernance, liberté et déréglementation* au plus tard le 20 avril 2003 :

Madame Monique Robillard

Coordonnatrice

Chaire Économie et Humanisme

École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Case postale 6192, Succursale Centre-Ville, Montréal (Québec), H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000 #6972, télécopieur : 514.987.3372

Courriel : ceh@uqam.ca, site web :ceh.uqam.ca

Adresse civique : Pavillon des sciences de la gestion, local R-2635

315, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec), H2X 3X2

Exposition virtuelle

Érik Le Beau



Prague, 1993

Calendrier des événements

Séminaire scientifique

Responsabilité sociale et déréglementation

Vendredi, le 21 mars 2003, 9 h 30 à 12 h 30, salle R-3465 (315, rue Sainte-Catherine Est)

Pour Information: Gisèle Bélem, 987.3000, poste 4458#

Colloques

La gouverne et les nouveaux mouvements sociaux économiques

Dans le cadre du 71e Congrès de l'ACFAS

20 et 21 mai 2003, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Québec

Pour Information: ceh@uqam.ca

Environnement, individu et société : motivations, savoirs et décisions au cœur de la gouvernance environnementale

Dans le cadre du 71e Congrès de l'ACFAS

20 au 22 mai 2003, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Québec

Pour Information: ceh@uqam.ca

la chaire
**économie et
humanisme**

UQÀM ESG

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: ceh@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.ceh.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

ceh@uqam.ca